



**QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION**

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions						
1	Désignation des représentants de la Ville dans les instances intercommunales - Modification de la représentation à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT)	M. le Maire	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p><b>DECIDE</b> de modifier la représentation de la Ville à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT), comme mentionné ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="1055 459 2112 571"> <thead> <tr> <th data-bbox="1055 459 1585 501">Ancienne désignation</th> <th data-bbox="1585 459 2112 501">Nouvelle désignation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1055 501 1585 539">1 titulaire : Mme Dominique LACHENAL</td> <td data-bbox="1585 501 2112 539">1 titulaire : Mme Dominique LACHENAL</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1055 539 1585 571">1 suppléant : M. Christophe BORREL</td> <td data-bbox="1585 539 2112 571">1 suppléant : M. Christian AEBISCHER</td> </tr> </tbody> </table>	Ancienne désignation	Nouvelle désignation	1 titulaire : Mme Dominique LACHENAL	1 titulaire : Mme Dominique LACHENAL	1 suppléant : M. Christophe BORREL	1 suppléant : M. Christian AEBISCHER
Ancienne désignation	Nouvelle désignation								
1 titulaire : Mme Dominique LACHENAL	1 titulaire : Mme Dominique LACHENAL								
1 suppléant : M. Christophe BORREL	1 suppléant : M. Christian AEBISCHER								
2	Poursuites sur produits locaux - Convention de partenariat entre la commune d'Annemasse et le comptable public pour recouvrer les sommes dues à la Ville	Dominique LACHENAL	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de conclure une convention de partenariat relative aux poursuites sur les produits locaux, entre la commune d'Annemasse représentée par son Maire, Monsieur Christian DUPESSEY, et le comptable public responsable de la Trésorerie d'Annemasse ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p>						
3	PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Haute-Savoie Habitat – Opération « La Glycine » sise rue du Château Rouge/Rue du Petit Malbrande	Michel BOUCHER	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'exception de M. Chaleil- -Dos Ramos qui vote contre,</li> </ul> <p><b>ACCEPTE</b> les termes de la convention à intervenir entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Haute-Savoie Habitat pour la construction de 29 logements sociaux dont 14 PLUS (prêt locatif à usage social) et 15 PLAI (prêt locatif aidé d'insertion), réalisée par Haute-Savoie Habitat, opération « La Glycine » sise rue du Château Rouge/Rue du Petit Malbrande ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention par laquelle la Ville s'engage à verser une subvention de 36 500 € au titre de l'aide du PLH communautaire ; Annemasse Agglo versant quant à elle 109 500 €.</p>						

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
4	PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons agglomération, la Ville d'Annemasse et ICF Habitat Sud Est – Opération « Skyline » sise 38/40 avenue de la Gare	Michel BOUCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'exception de M. Chaleil- -Dos Ramos qui vote contre,</li> </ul> <p><b>ACCEPTÉ</b> les termes de la convention à intervenir entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et ICF Habitat Sud Est pour la construction de 3 logements sociaux dont 2 PLUS (prêt locatif à usage social) et 1 PLAI (prêt locatif aidé d'insertion) réalisée par ICF Habitat Sud Est, opération « Skyline » sise 38/40 avenue de la Gare ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention par laquelle la Ville s'engage à verser une subvention de 3 875 € au titre de l'aide du PLH communautaire ; Annemasse Agglo versant quant à elle 11 625 €.</p>
5	Garantie d'emprunt – Erilia – Acquisition de 7 logements (4 PLUS et 3 PLAI) / Opération « La Scala » 14 rue des Echelles – Prêt de 1 037 913 €	Michel BOUCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'exception de M. Chaleil- -Dos Ramos qui vote contre,</li> </ul> <p align="center"><b>DECIDE</b></p> <p><b>Article 1 :</b> L'assemblée délibérante de la commune d'Annemasse accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 037 913 euros souscrit par l'emprunteur Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 113820, constitué de 6 lignes du prêt.</p>
6	Garantie d'emprunt – Alfa3A – Acquisition de 14 logements modulaires PLAI situés Quai d'Arve – Prêt de 1 388 891 €	Michel BOUCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'exception de M. Chaleil- -Dos Ramos qui vote contre,</li> </ul> <p align="center"><b>DECIDE</b></p> <p><b>Article 1 :</b> L'assemblée délibérante de la commune d'Annemasse accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 388 891 euros souscrit par l'emprunteur Alfa3A auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 114163, constitué de 3 lignes du prêt.</p>

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
7	Tableau des emplois - Modification	Maryline BOUCHÉ	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré, - à l'exception de Mme Mayca qui s'abstient,</p> <p><b>DECIDE</b> de créer les deux postes mentionnés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 postes d'assistant administratif (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C) à mi-temps, équivalant à 17 heures 30 par semaine, pour le service Education ;</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de supprimer le poste mentionné ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 poste d'adjoint à la responsable de service (grade relevant du cadre d'emplois des attachés, filière administrative, catégorie A), à temps complet, pour le service Education ;</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> le tableau des emplois modifié qui prendra effet au 1er décembre 2020.</p>
8	Stationnement - Approbation de la convention spécifique relative à la mise en œuvre de la phase exécutoire du forfait post-stationnement (FPS) à intervenir entre l'Agence nationale de traitement informatisé des infractions (ANTAI) et la Ville	Christian AEBISCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré, - à l'unanimité des votants,</p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de la nouvelle convention à intervenir entre l'Agence nationale de traitement informatisé des infractions (ANTAI) et la Ville pour la période 2021 - 2023 ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.</p> <p>Il est rappelé que le conseil municipal a approuvé, par délibération en date du 15 décembre 2016, l'avenant n° 8 à la convention de délégation du service public du stationnement et confié au délégataire SAGS, la surveillance du stationnement payant ainsi que la gestion et la collecte des forfaits post-stationnement (FPS). De ce fait, la Ville ne sollicite l'ANTAI que pour la gestion et le recouvrement des FPS impayés.</p>

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
9	Plan Local d'Urbanisme - Approbation de la modification n° 1	Michel BOUCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'exception de Mme Mayca, Mme Valette-Gurrieri, M. Loiseau et M. Yesilyurt qui s'abstiennent,</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il ressort du dossier annexé à la délibération ;</p> <p><b>DIT</b> que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Annemasse durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ainsi que d'une insertion au recueil des actes administratifs ;</p> <p><b>DIT</b> que la délibération sera tenue à la disposition du public à la mairie (au service Urbanisme) aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.</p>
10	Acquisition foncière - Acquisition d'un terrain avenue Jules Ferry	Michel BOUCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> d'acquérir les biens de la SCI TROIS PLACES au sein de l'îlot des Trois Places, avenue Jules Ferry, soit la parcelle cadastrée section A numéro 583 et la demi-part indivise de la parcelle cadastrée section A numéro 1534 ;</p> <p><b>DIT</b> que l'acquisition foncière aura lieu moyennant le prix net de 800 000,00 € (huit cent mille euros) et que les frais notariés seront à la charge de la Ville d'Annemasse ;</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses en résultant sont inscrites au budget 2020 ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de la vente.</p>

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
11	Acquisition foncière - Acquisition d'un terrain au 46 rue du Vernand dans le cadre de l'aménagement de la rue du Vernand	Michel BOUCHER	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li><li>- après en avoir délibéré,</li><li>- à l'unanimité des votants,</li></ul> <p><b>ACCEPTE</b> la vente par M. Michel LEMARIN au profit de la Ville d'Annemasse d'une emprise de terrain d'environ 70 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle cadastrée section A numéro 1354, étant précisé que la surface réelle sera mesurée par un géomètre-expert ;</p> <p><b>DIT</b> que la cession aura lieu moyennant le versement d'une indemnité principale de 50 € le m<sup>2</sup> de terrain à laquelle s'ajoute une indemnité fixe de remploi de 1 500 € ;</p> <p><b>DIT</b> que les frais inhérents à la conclusion de la vente seront à la charge de la Ville d'Annemasse ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente.</p>

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions																				
12	SYANE - Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et sur les réseaux de télécommunication Rue du Vernand - Approbation du plan de financement de l'opération	Pascal SAUGE	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'exception de M. Aebischer qui ne participe pas au vote,</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> le plan de financement et la répartition financière des travaux de réseaux à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la rue du Vernand, tels qu'établis par le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie) et précisés ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="1055 555 2112 890"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de l'opération</th> <th>Montant de la participation financière communale</th> <th>Montant de la contribution au budget de fonctionnement du SYANE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche ferme</td> <td>121 359 €</td> <td>71 322 €</td> <td>3 640 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche optionnelle 1</td> <td>147 573 €</td> <td>89 268 €</td> <td>4 427 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche optionnelle 2</td> <td>127 184 €</td> <td>78 588 €</td> <td>3 816 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>396 116 €</b></td> <td><b>239 178 €</b></td> <td><b>11 883 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>S'ENGAGE</b> à verser au SYANE pour chaque tranche, 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC), sous forme de fonds propres, après la réception par le SYANE de la première facture de travaux ;</p> <p><b>S'ENGAGE</b> à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel de chaque tranche. Le solde de chaque tranche sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif.</p>		Montant de l'opération	Montant de la participation financière communale	Montant de la contribution au budget de fonctionnement du SYANE	Tranche ferme	121 359 €	71 322 €	3 640 €	Tranche optionnelle 1	147 573 €	89 268 €	4 427 €	Tranche optionnelle 2	127 184 €	78 588 €	3 816 €	<b>TOTAL</b>	<b>396 116 €</b>	<b>239 178 €</b>	<b>11 883 €</b>
	Montant de l'opération	Montant de la participation financière communale	Montant de la contribution au budget de fonctionnement du SYANE																				
Tranche ferme	121 359 €	71 322 €	3 640 €																				
Tranche optionnelle 1	147 573 €	89 268 €	4 427 €																				
Tranche optionnelle 2	127 184 €	78 588 €	3 816 €																				
<b>TOTAL</b>	<b>396 116 €</b>	<b>239 178 €</b>	<b>11 883 €</b>																				
13	SPL d'Efficacité Energétique OSER - Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 soumis au conseil municipal en application de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales	Nicolas LEBEAU-GUILLOT	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> </ul> <p><b>PREND ACTE</b> du rapport de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique pour l'exercice 2019, tel que présenté au conseil municipal.</p>																				

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
14	Solidarités internationales - Versement d'une subvention à l'association "Les enfants de Sava"	Ramona DESSEMOND	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> d'apporter un soutien ponctuel à l'association Les Enfants de Sava pour la prise en charge des fournitures scolaires de base des enfants malgaches de la région de Sava et Diana ;</p> <p><b>DECIDE</b> de verser en conséquence à l'association Les Enfants de Sava une subvention de 1 500 euros qui permettra notamment de renouveler le matériel éducatif vétuste mis à disposition des enfants scolarisés à Maroambihy.</p>
15	Association Annemasse Commerces – Versement d'une subvention pour la mise en place de décorations pour les fêtes de fin d'année	Amine MEHDI	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de verser une subvention de 5 500 € à l'association Annemasse Commerces.</p> <p>En effet, afin de participer à l'attractivité du centre-ville pour les fêtes de fin d'année, l'association Annemasse Commerces souhaite mettre l'accent sur les décorations de Noël en favorisant la pose de vitrophanie sur les vitrines et en installant une décoration lumineuse sur la place Jean Deffaugt.</p>
16	Repos dominical des salariés - Dérogations pour l'ouverture des commerces au cours de l'année 2021 - Avis du conseil municipal	Amine MEHDI	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>EMET</b> un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces les 10 janvier, 27 juin, 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.</p>



N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
17	Accompagnement à la scolarité – Approbation des conventions de partenariat entre la Ville et les associations « Maison des Cultures » et « Jenna » et octroi de subventions	Inès AYEB	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> les termes de la convention de partenariat 2020-2021 à intervenir entre la Ville et l'association « Maison des Cultures » d'une part, et entre la Ville et l'association « Jenna » d'autre part ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ;</p> <p><b>DECIDE</b> de verser une subvention de 1 000 € à l'association « Maison des Cultures » ainsi qu'à l'association « Jenna »,</p> <p>soit un montant total de 2 000 €.</p>
18	Union sportive Annemasse-Gaillard (USA-G) – Versement d'une subvention	Inès AYEB	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de verser à l'Union Sportive Annemasse-Gaillard une subvention d'un montant de 14 000 € correspondant à la participation aux frais supplémentaires liés à la prise en charge des enfants du quartier prioritaire pour l'année 2020.</p>
19	Convention d'objectifs entre la Ville et les clubs sportifs – Versement du solde de la subvention 2020 aux clubs signataires	Nabil LOUAAR	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de verser une subvention d'un montant de 7 000 € représentant le solde de la subvention aux associations signataires des conventions d'objectifs qui ont respecté les critères d'attribution, à savoir : Annemasse Volley 74, Annemasse Basket Club, l'Union Sportive Annemasse-Gaillard, le Rugby Club d'Annemasse, le Vélo Club d'Annemasse et la Foulée d'Annemasse,</p> <p>soit un montant total de 42 000 €.</p>

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
20	Convention d'objectifs – Approbation de la convention à intervenir entre la Ville et Annemasse Handball Club et versement d'une subvention exceptionnelle	Nabil LOUAAR	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville d'Annemasse et Annemasse Handball Club pour l'année 2021 ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;</p> <p><b>DECIDE</b> de verser une subvention exceptionnelle de 4 667 € à Annemasse Handball Club pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020.</p>
21	Appel à projets – Versement d'une subvention au Vélo Club d'Annemasse, aux Cyclotouristes Annemassiens Voirons-Salève, à Annemasse Ski Compétition et à la Foulée d'Annemasse	Nabil LOUAAR	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de verser une subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 3 526 € au Vélo Club d'Annemasse pour l'organisation de la « <i>course cadets Annemasse - Bellegarde</i> »,</li> <li>- de 2 627 € aux Cyclotouristes Annemassiens Voirons-Salève pour le lancement de la première Randonnée Permanente sur le territoire « <i>Annemasse et le défi du Salève</i> »,</li> <li>- de 160 € à Annemasse ski compétition,</li> <li>- de 190 € à la Foulée d'Annemasse,</li> </ul> <p>Les manifestations organisées par ces deux derniers clubs (« <i>course FIS de Slalom Géant hommes et dames</i> » et « <i>10 km d'Annemasse</i> ») ont été annulées en raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Toutefois, afin de ne pas pénaliser les clubs et au vu du faible montant des dépenses engagées, une subvention représentant 20 % des frais engagés est versée à ces derniers.</p>

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
22	Délégation de service public de Château-Rouge – Avenant n° 3 au contrat de concession 2018-2022 pour l'exploitation de Château Rouge	Nabil LOUAAR	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré, - à l'unanimité des votants,</p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de l'avenant n° 3 au contrat de concession 2018/2022 pour l'exploitation de Château Rouge, accompagné de l'annexe 7 ;</p> <p><b>AUTORISE</b> monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant. Cet avenant découle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'état d'avancement des travaux de restructuration et rénovation de la grande salle de Château Rouge. En effet, une partie des travaux initialement prévus en 2019 et 2020 est reportée en 2021, ce qui a un impact sur le versement de la redevance initialement prévue ;</li> <li>• de l'impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 sur la manifestation « les Musical'été 2020 » dont trois week-ends ont été annulés.</li> </ul>
23	Association OVVA (Orchestre à Vent de la Ville d'Annemasse) - Convention de partenariat à intervenir avec la Ville	Nabil LOUAAR	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré, - à l'unanimité des votants,</p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et l'association Orchestre à Vent de la Ville d'Annemasse à compter du 1er décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2025 ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention qui porte notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les engagements de l'association et notamment sa participation aux manifestations organisées par la Ville,</li> <li>• les modalités de l'accompagnement de la Ville au travers de moyens matériels et financiers mis à disposition de l'association.</li> </ul>

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
24	Archives - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « 39/45 Esprit de Résistance en Région Annemassienne »	Yves FOURNIER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de verser à l'association « 39/45 Esprit de Résistance en Région Annemassienne » (39/45 ERRA) une subvention exceptionnelle de 227 € pour numériser et sauvegarder un ensemble de trois cassettes VHS contenant une interview d'André ALLOMBERT relative à différentes missions clandestines auxquelles ce dernier a participé, ainsi que des témoignages de rescapés de Viuz-en-Sallaz et de Viry dont des enfants accompagnant Marianne COHN.</p>
25	Complexe Martin Luther King - Convention entre Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Ville en vue de l'utilisation du complexe pour l'organisation de rencontres professionnelles et d'événements par la Cité de la Solidarité Internationale, « PULS locomotive Ville durable » et leurs partenaires	Nabil LOUAAR	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> les termes de la nouvelle convention de partenariat à intervenir entre Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Ville d'Annemasse portant sur l'occupation du Complexe Martin Luther King pour l'organisation de rencontres professionnelles et d'événements par la Cité de la Solidarité Internationale, « PULS locomotive Ville durable » et leurs partenaires, étant ici précisé qu'une priorité de réservation sera accordée à Annemasse Agglo dans la limite de 4 manifestations par an organisées dans le cadre précité ;</p> <p><b>DIT</b> que la convention prendra effet à la date de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2024 ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.</p>